## COMMENTAIRES ET EVOLUTIONS DES INDICES CNR TRV

MARS 2025	1 mois	3 mois	12 mois	Moyenne sur 12 mois *
INDICE SYNTHÉTIQUE TRV scolaire (hors gazole)	- <b>0,4</b> % (+ 0,2 %)	<b>+ 2,0 %</b> (+ 2,3 %)	<b>+ 1,7 %</b> (+ 3,2 %)	<b>+ 2,7</b> % (+ 4,3 %)
GAZOLE PROFESSIONNEL TRV	- 5,2 %	- 1,4 %	- 10,2 %	- 7,5 %
	L'indice diminue de -5,2% en mars 2025. Son évolution moyenne annuelle en baisse (-7,5%) a une incidence sur les variations annuelles de l'indice synthétique. La TICPE applicable au gazole professionnel TRV est intégrée à l'indice. Retrouvez les informations concernant la fiscalité du gazole TRV pour 2025 sur www.cnr.fr:  Fiscalité gazole 2025.			
MAINTENANCE TRV scolaire	+ 0,1 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 4,1 %
	L'indice augmente de +0,1% en mars 2025 en raison de la variation de la composante entretien-réparations (+0,2%). L'indice enregistre une inflation importante depuis un an : +4,1% en moyenne annuelle (+4,8% pour la composante entretien-réparations et +0,3% pour les pneumatiques).			
MATÉRIEL TRV scolaire	+ 0,4 %	+ 2,9 %	+ 3,0 %	+ 2,1 %
	L'indice progresse de +0,4% en mars 2025 en raison des variations des taux d'intérêt retenus dans les calculs. Certaines composantes de l'indice sont recalées uniquement en janvier sur la base des résultats des dispositifs d'observation et des enquêtes annuelles du CNR. Parmi celles-ci, les prix de véhicules sont stables et la composante assurance progresse de +7,7%. Les calculs de coût de détention tiennent compte du taux de renouvellement des parcs (8% cette année). Depuis un an, l'indice progresse de +2,1% en moyenne annuelle.			
CONDUCTEUR TRV scolaire et régulier	0,0 %	+ 3,4 %	+ 4,0 %	+ 6,2 %
	Indice inchangé en mars 2025. L'indice augmente de +3,4% depuis 3 mois. Les minima conventionnels de rémunération, servant de référence pour évaluer les variations de la composante salariale de l'indice, ont été revalorisés de +2% à compter du 1er février 2025 (accord social du 23 janvier 2025 signé par la totalité des organisations professionnelles représentatives). La réduction générale de cotisations patronales (allègements de charges "Fillon") diminue mécaniquement avec cette revalorisation salariale (effet inflationniste sur le poste). L'indice tient compte des mesures instaurées par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025. Parmi celles-ci, l'indicence de la réforme de la réduction générale de cotisations patronales en cas de versement de primes de partage de la valeur est estimée à +0,2%. Depuis un an, l'indice progresse de +6,2% en moyenne annuelle.			
COÛTS DE STRUCTURE TRV scolaire	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 2,4 %	+ 2,8 %
	L'indice augmente de +0,3% en janvier 2025. L'inflation atteint +2,8% en moyenne annuelle depuis un an. L'indice représente les évolutions des coûts indirects ou charges de structure des entreprises.			

<sup>\*</sup> moyenne (avril 2024 inclus à mars 2025 inclus) / moyenne (avril 2023 inclus à mars 2024 inclus).